



AURIGNAC FINANCE

Règles d'éthique et de bonne conduite

Primauté des intérêts du client

Nous basons notre activité sur l'établissement et le maintien d'une relation de confiance avec nos clients.

Notre fonctionnement est guidé par un objectif primordial – la préservation des intérêts du client – et l'ensemble de nos efforts et actions sont déployés pour servir uniquement et exclusivement ces intérêts.

Notre mission consiste à fournir une prestation de conseil sur-mesure à un donneur d'ordre, qui a pour finalité la meilleure situation possible de ce dernier, et ce, lorsque nécessaire, au détriment de nos propres intérêts à court terme.

Notre indépendance sur le plan financier et opérationnel nous permet d'éviter les conflits d'intérêts en préservant une totale neutralité bilantielle par rapport à une opportunité d'investissement ou une transaction que nous conseillons, ou encore par rapport à d'autres parties prenantes engagés dans le process.

C'est sur l'optimisation de l'intérêt de nos clients que nous construisons notre réputation dans une vision de long terme.

Respect des principes d'éthique et de conduite

L'ensemble de notre équipe adhère à la stricte application de ces principes. Nous sommes convaincus que notre métier ne doit et ne peut s'exercer qu'en accord avec des règles de bonnes pratiques qui ont pour objectif la meilleure prestation de conseil possible pour le client.

Nous accordons une importance particulière aux réglementations en vigueur qui concernent notre activité et veillons à leur respect.

Nos principes de bonne conduite nous poussent à aller au-delà des obligations réglementaires qui s'imposent à nous. Nous nous efforçons d'appliquer des standards d'éthique et de professionnalisme sur lesquels nous construisons notre réputation.

- **Transparence** : nous agissons en totale transparence avec le client, qu'il soit effectif ou potentiel, et veillons à avertir au plus tôt nos prospects de conflits d'intérêt éventuels.
- **Qualité** : nous sommes constamment à la poursuite de l'excellence pour l'ensemble de nos prestations et conseils.
- **Confidentialité** : nous veillons à la préservation d'une confidentialité absolue des informations et des missions qui nous sont confiées. La confidentialité constitue un élément clé pour la réussite de tout projet d'investissement
- **Anti-blanchiment de fonds** : nous appliquons des procédures internes visant à identifier et à prévenir toute opération qui pourrait créer ou utiliser des fonds de nature illicite (fraude fiscale, crime organisé, etc.) ainsi que toute opération visant à financer des activités illégales ou terroristes, nous pourrions être amenés à les signaler aux autorités compétentes.

Nous restons très sensibles aux nouvelles problématiques en matière d'éthique auxquelles nous pouvons être confrontés. En ce sens, nous partageons et intégrons continuellement ces enseignements dans les pratiques de bonne conduite de la société.